

ATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/3337  
28 décembre 1954  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
AU SUJET DES POUVOIRS DES REPRESENTANTS DE LA BELGIQUE AU CONSEIL  
DE SECURITE

En application de l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de vous informer de la lettre que le Ministre des affaires étrangères de Belgique lui a adressée, le 3 novembre 1954, pour lui faire connaître que M. Fernand van Langenhove était désigné comme représentant de la Belgique au Conseil de sécurité et que M. Joseph Nisot était désigné comme représentant suppléant de la Belgique au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, les pouvoirs que constitue cette lettre sont en bonne et due forme.